



## INSTITUTION ADOUR

\*\*\*\*\*

Extrait du registre des délibérations  
de l'établissement public territorial de bassin Institution Adour

\*\*\*\*\*

**Séance du 17 juillet 2024**  
(Convocation du 09 juillet 2024)

Aujourd'hui, le 17 juillet 2024 à 15h30, le bureau dûment convoqué s'est réuni sur le site d'Agrolandes à Haut-Mauco, sous la présidence de M. Paul Carrère, Président

<b>Conseillers en exercice</b>	
• Nombre	8
• Voix	8
<b>Présents</b>	
• Nombre	6
• Voix	6
<b>Pouvoirs</b>	
• Nombre	0
• Voix	0
Majorité simple selon article 15.2 des statuts	

<b>Suffrages exprimés</b>	
<b>Pour</b>	
• Nombre	6
• Voix	6
<b>Contre</b>	
• Nombre	0
• Voix	0
<b>Abstention</b>	
• Nombre	0
• Voix	0

Étaient présents :

Mme Dominique Degos, Mme Céline Salles, M. Thierry Carrère, M. Paul Carrère, M. Charles Pelanne, M. Bernard Verdier

Étaient excusés :

M. Gérard Castet, M. Bernard Poublan

Secrétaire de séance : Mme Dominique Degos, Membre

Rapporteur : M. Paul Carrère, Président



**OBJET : Foncier - Ressource en eau - Projet de territoire de gestion de l'eau Midour -  
Acquisition foncière sur la commune de Beaumarchès - Vente Pinon**

**Exposé des motifs :**

La SAFER Occitanie - département du Gers a informé l'Institution Adour d'une vente sur la commune de Beaumarchès. Cette vente concerne les parcelles de l'indivision Pinon.



Les parcelles concernées sont les suivantes:

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.*



Numéro de parcelle	Superficie	Nature cadastrale
B 994	4 771 m <sup>2</sup>	Terres
B 995	5 532 m <sup>2</sup>	Terres
B 1008	9 214 m <sup>2</sup>	Terres
B 1114	3 063 m <sup>2</sup>	Landes

Selon les informations de la SAFER, ces parcelles sont de nature bois et anciennes prairies en cours de boisement.

Ainsi, la vente de ces parcelles de l'indivision Pinon porte sur une surface totale de 2ha 25a 80ca pour un montant principal d'achat de 2 700 €. Le montant total de l'acquisition (y compris frais SAFER = frais d'acquisition, généraux et de stockage) est de 5 149,26 €.

Considérant la nécessaire maîtrise foncière pour mener à bien le projet de réhausse du réservoir de Maribot, validé dans le programme d'actions du projet de territoire de gestion de l'eau Midour (action MRC2b), dans un objectif de compensation foncière ou écologique, Considérant la localisation stratégique sur le bassin versant immédiat des parcelles objet de la vente vis-à-vis du projet de réhausse du réservoir de Maribot,

#### LE BUREAU

En l'absence d'observations,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

#### DECIDE

##### Article 1

- d'autoriser le président à répondre favorablement à la sollicitation de la SAFER Occitanie, sur les bases des éléments de la fiche de mise en réserve telle qu'annexée,
- d'autoriser le président à signer les documents et à prendre toutes les mesures nécessaires à leur exécution.

##### Article 2

Monsieur le président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 17 juillet 2024 à Haut-Mauco,

Le Président,  
Paul CARRÈRE

INSTITUTION ADOUR  
38 rue Victor Hugo  
40025 MONT DE MARSAN CEDEX

**Convention 32-2011-01 SAFER - Institution Adour**  
**RESERVOIR COULOUME MONDEBAT**  
signée 16 juin 2011

**FICHE DE MISE EN RÉSERVE N° 16**

**Dossier :** PINON Indivision  
**Département du Gers**  
**Commune :** BEAUMARCHES – LAC DE MARIBOT  
**Date d'acquisition :**  
Superficie 2ha 25 a 80 ca  
**Modalités financières :** selon paragraphe 3-1-3-2 particularités des avances financières

<b>a - Prix principal d'achat :</b>	
a1 - Prix principal d'acquisition :	2 700,00 €
a2 - Indemnité versée pour libérer les terres :	<hr/>
<b>b - Frais d'acquisition</b>	
b1 - Frais d'acte notarié	560,00 €
b2 - Autres frais (géomètres - agences...)	<hr/>
<b>c - Frais généraux</b>	
c1 - Liés au stockage 1,53% de (A + B) par an HT	
c2 - Liée à l'acte d'acquisition (forfait) HT	1 726,26 €
c3 - Liés au volume des réservation 5,005 % de (A+B+C1) HT	<hr/> 163,00 €
<b>d - Frais de stockage</b>	
d1 - Frais financiers (euribor 3 mois + 1,5 point) par an HT	
d2 - Frais de gestion temporaire 1,50 % par an HT	<hr/>
<b>Total du préfinancement : a+b+c2+c3</b>	<b>5 149,26 €</b>

**Bon pour mise en réserve et règlement**

**Date :**

**Pour l'Institution ADOUR**